2 4 MARS 2022

Bureau du courrier

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 22 Nombre de voix par procuration : 1 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTE: Pour: 23 Contre: 0 Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°16/2022

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Bureau du courrier

Date de la convocation du Comité syndical : seize mars deux mille vingt-deux Date de la séance du Comité syndical : vingt-trois mars deux mille vingt-deux

2 4 MARS 2022

Membres présents :

Éric PICARD, Président, Rémi ANDRÉ, Sébastien BLANC, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Jean-Pierre COMBAL, Régine DOUSSIÈRE, Hubert FONTAINE, Noël LAFOURCADE, Jean-Paul ITIER, Philippe MARTIN (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Jean-Pierre NEPHTALI, Jérémy PIC, Christian SAINT LÉGER, Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET, Didier VIGOUROUX, dont en visioconférence : Alexandre BENEZET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Alain RAYNALDY.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Jean-Baptiste BARTHELÉMY (PNR Aubrac), Laurent BERTHELOT (Région Occitanie), Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Anne GÉLY (DDT 48), Marc SCHWANDER (Trésorier principal - SGC de Mende), Florian BONIELLO, Pierre-Etienne VIGUIER, Guillaume CANAR, Zoë LEVALLOIS, Zouhir OIHI (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Jean-Luc CALMELLY

OBJET: Compte administratif 2021 et affectation au budget 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et suivants relatifs à la désignation d'un président pour le vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par M. SCHWANDER Trésorier principal, Il convient d'approuver le compte administratif 2021, leguel peut se résumer de la manière suivante :

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET 2021

Fonctionnement		Dépenses	394 013,14 €
Excédent de	22 222 47 4	Recettes	<u>423 709,31 €</u>
clôture	29 696,17 €		
		Excédent 2020	2 697,74 €
		Résultat cumulé :	32 393,91 €
Investissement		Dépenses	304 901,51 €
		Recettes	<u>223 378,80 €</u>
Déficit de clôture	-81 522,71 €		
		Excédent 2020	121 151,66 €
		Résultat cumulé :	39 628,95 €

Paraphe: E C

page n°- 27 -

Notons que le solde de plusieurs opérations importantes (achat groupé de batardeaux, travaux de renaturation de l'*Ady*, et 1^{ère} tranche de travaux ripisylve) est versé en N+1, d'où le déficit de clôture de 2021.

Il convient:

- de constater pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- d'affecter les excédents de clôture en fonctionnement et déficit de clôture en investissement, respectivement aux résultats cumulés en fonctionnement et investissement.

LE COMITE SYNDICAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONSTATE pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- AFFECTE les excédents de clôture en fonctionnement et déficit de clôture en investissement, respectivement aux résultats cumulés en fonctionnement et investissement.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture, le 24 mars 2022 Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le 24 mars 2022

Le Président,

Reçu à la Préfecture de la Lozère

2 4 MARS 2022

Bureau du courrier

Éric PICARD

Le Président,

SYNDICA CMIXTOLOT DOURDOU L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières 38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail: contact@smld.fr